

Compte rendu de la réunion Table Citoyenne Montconseil-Ermitage du lundi 29 mars 2016.

Objet principal : élaborer une proposition de statuts pour l'association « Table Citoyenne Corbeil-Essonnes ».

Rappel prochaine réunion en mairie avec les 4 Tables Citoyennes le 8 avril 19H pour finaliser les statuts.

Membres présents : Angeline Chasseriau (Régie Interquartiers), Stephane Gadeau (acteur local), Françoise Duranton (association), Françoise Senou (association), Jean Wilbert (association), Nicole Ravi (habitant), Mme Martins (associations), Pierre Michel (association)

Excusé : Martine Soavi

Participants institutionnels présents : Jonathan Deric (délégué du préfet), Zitoute Bouhennicha (chef de projet PV aggro Grand Paris Sud).

- Tour de table & présentation des présents et des participants. Mme Ravi mentionne le projet de jardins partagés qu'elle anime avec 3F sur le quartier. Ziroute Bouhennicha souligne cette initiative positive qui ressort d'une thématique commune, des financements sont possibles, le contrat de ville peut être le bon cadre.
- Ziroute Bouhennicha précise que l'agglo GPS obtenu des financements sur 3 projets :
 - Charte laïcité dans les écoles
 - Travail de mémoire sur les Tarterêts avec le projet de rénovation urbaine
 - Jardins partagés
- Jonathan Deric met en avant l'action vers la jeunesse et la parentalité, le besoin de développer un autre dialogue avec la jeunesse, les Tables Citoyennes pouvant être moteurs sur des actions fédératrices de notre jeunesse.
- Françoise Duranton développe un projet d'un groupe piscine pour femmes ayant une difficulté physique de santé pour lesquelles elle cherche un créneau horaire sur un stade nautique. Ziroute lui propose une rencontre avec le responsable des stades nautiques de GPS.
- Pierre Michel propose de passer en revue les propositions de statuts élaborés dans une réunion précédente de la TC Rive droite Centre Ville (voir ci-dessous) et de les discuter. Les propositions complémentaires suivantes sont apportées :
 - Chaque Table Citoyenne gère ses propres réunions, invitation, horaire et comptes rendus. Mme Holder se charge de réserver la salle de réunion, à charge pour la TC de l'informer.
 - Le conseil d'administration, composé des 2 référents ou de leur suppléant des 4 Tables a en particulier la charge d'approuver les financements pour des projets financés par les FPH (Fonds de Participation des Habitants). Il est rappelé que les projets doivent être préparés en amont par les TC avec les habitants du quartier et que les TC ont toute latitude pour trouver des financements en dehors des FPH. Françoise Duranton suggère que si le CA n'approuve pas un financement FPH, un processus d'escalade existe. Il convient de préciser les critères d'approbation des projets : pertinence avec les orientations stratégiques du contrat de ville, projet

fédérateur entre quartiers et au niveau ville, développer l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier.

- Proposition de référents pour la TC Montconseil Ermitage :
 - Nicole Ravi, Jean Wilbert, Stéphane Gadeau se proposent comme référents. Décision à une prochaine réunion avec les propositions des personnes absentes.

Rédigé par Pierre Michel

Pierre_michel@wanadoo.fr

Suite : les propositions TC rive droite :

Compte rendu de la réunion Table Citoyenne Rive Droite Centre ville du mercredi 16 Mars 2016

Présents : Jeanine Mathey Lafeuille, Karim Bounabi, Jean Marie Siramy, Pierre Michel

Objet de la réunion : les statuts de l'association et la charte

L'objectif visé est de transposer les principes de fonctionnement des Tables Citoyennes dans les statuts de l'association et dans la charte commune entre l'association et les 3 acteurs institutionnels : L'Etat représenté par le délégué du préfet, le représentant de l'agglomération Grand Paris Sud, le représentant de la politique de la ville de Corbeil-Essonnes.

Principes de fonctionnement :

- Les 4 Tables Citoyennes agissent de manière autonome, dans le cadre des statuts et de la charte.
- Chaque quartier nomme 2 référents, 1 pour le collège habitants, 1 pour le collège associations et acteurs locaux. Ces référents sont habilités à communiquer directement avec les 3 représentants des institutions. Ces référents participent au comité de pilotage du contrat de ville, ils remontent l'information, font les demandes d'information auprès des institutions ou tout organisme. Ils en informent systématiquement le bureau.
- Chaque quartier fait une lettre trimestrielle communiquée à l'ensemble des adhérents et Institutions.
- L'association, par son président, représente l'ensemble des 4 Tables Citoyennes.
 - Le trésorier gère l'attribution des fonds et le budget de l'association, sur décision du CA
 - Le secrétaire s'assure que l'ensemble des communications, comptes rendus et tous les documents sont disponibles à tous (adhérents, institutions) par l'intermédiaire d'un site internet soit à développer, soit à intégrer sur un site institutionnel existant.
- Le bureau s'assure que les demandes d'informations sont bien prises en compte et le président, sur décision du CA, a autorité pour escalader toute demande non satisfaite dans un délai acceptable.

Nous proposons donc les articles suivants, en complément ou précision des articles proposés :

- L'ensemble des 8 référents forme le Conseil d'Administration de l'association et chaque référent a une voix, les décisions du CA sont prises à la majorité. En cas de d'égalité, la voix du président est prépondérante.
- Chaque référent peut se faire remplacer par son suppléant.
- Le Conseil d'administration se réunit au minimum 3 fois par an, sur convocation du bureau avec ordre du jour.
- Le bureau est constitué d'un président issu d'un collège, un vice-président issu de l'autre collège, un trésorier et un secrétaire. Il se réunit autant de fois qu'il le juge utile. Le compte rendu de leur réunion est communiqué.
- L'assemblée générale annuelle acte la nomination des référents et de leurs suppléants. L'élection du bureau a lieu lors de l'assemblée générale, tous les présents ou représentés ont une voix, les candidats au bureau sont obligatoirement élus parmi les référents, membres du Conseil d'administration. Le vote a lieu à bulletin secret si une majorité le demande. La convocation à l'AG a lieu 30 jours avant.
- Le CA désigne ses représentants dans chacun des 3 comités, pilotage, technique, opérationnel, qui rendent comptent à l'association et aux tables citoyennes du calendrier des réunions et de l'avancée de leurs travaux.
- Peut-on fixer le siège social à l'espace Carnot ?
- Chacune des Tables Citoyennes peut établir son propre règlement intérieur, dans le respect des statuts et de la charte, mais ce n'est pas obligatoire.

Nous proposons que dans la charte soit précisé le mode de fonctionnement des 3 comités de pilotage :

- Publication d'un calendrier annuel, avec son objet
- Communication des dossiers au préalable
- Qui convoque, prépare et préside ces comités
- Qui assurent les comptes rendus, nous demandons que les avis des Tables Citoyennes soient systématiquement portés dans les comptes rendus
- Quelles sont les décisions à prendre, comment sont-elles prises (avis consultatif ou avis délibératif)

Rédigé par Pierre Michel

pierre_michel@wanadoo.fr